

les témoignages nécessaires de la part des promoteurs du bill. Cela ne pourra se faire que si les auteurs de la proposition concernant la Banque témoignent devant le comité établi à cette fin, en l'occurrence, le comité des finances, du commerce et des questions économiques.

Je recommande la proposition à la Chambre et j'espère qu'elle fera en sorte que le comité permanent en soit bientôt saisi, afin que tous les aspects de cette nouvelle banque puissent être révélés en détail au comité d'abord, et ensuite à la Chambre.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, des banques, des compagnies et organismes de placements viennent, de temps à autre, nous proposer la création d'une banque. La plupart de ces banques ont échoué ces dernières années, bien que l'une d'entre elles ait partiellement réussi. D'où l'important problème qui se pose aux députés.

Contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, où un homme riche peut établir une banque et se lancer dans les prêts, au Canada la loi impose des restrictions aux banques en ce qui concerne les prêts, eu égard aux régions et aux circonstances, et les réserves qu'elles peuvent détenir. Elles doivent, en outre, voir à ce qu'aucun déposant n'ait à craindre de perdre de l'argent. L'histoire des banques au Canada vaut bien celle de n'importe quel pays au monde, et nous devons être fiers d'avoir des lois de ce genre, du sens des responsabilités de nos législateurs, du déroulement des opérations de nos institutions bancaires ainsi que du fait que depuis de nombreuses années, les institutions bancaires canadiennes n'ont soulevé aucune difficulté. Bien des pays ne pourraient en dire autant. Nos institutions bancaires se sont implantées dans de nombreux pays et sur plusieurs continents. Elles se sont jointes à d'autres institutions bancaires en Suisse, aux États-Unis et en Grande-Bretagne où elles assurent un service qu'on considère généralement comme d'un niveau très élevé.

S'il en est ainsi, et je pense que la plupart des gens en conviendrait, il nous incombe de veiller à ce que cette situation ne change pas. L'autre jour, lorsque quelqu'un faisait observer que l'argent ne provient que des impôts et que le gouvernement n'en a pas, le chef du Crédit social a demandé: «Pourquoi pas?» Je suis convaincu que la majorité des Canadiens se posent cette question. Quand nous avons besoin de construire davantage, alors qu'il nous faut plus de capitaux pour l'agriculture, pour la mise en valeur de nos richesses et pour notre développement, pourquoi des capitaux ne seraient-ils pas fournis par les banques? Pourquoi nous faut-il créer une Banque d'expansion industrielle où une proposition présentée par un entrepreneur doit être repoussée par deux banques à charte avant d'être approuvée? Visiblement, si nous n'avons pas dit qu'une proposition doit être rejetée par six banques, c'est parce que si elle l'est par une, elle le sera probablement par toutes les autres.

Le chef du Crédit social cherchait à savoir quel rôle jouent les banques canadiennes dans le développement de notre économie, quel rôle elles peuvent jouer dans notre expansion industrielle et dans la création d'emplois. Ne servent-elles qu'à prêter de l'argent, à recevoir des dépôts et à faire des placements au nom de leurs clients? C'est une question importante dont j'aimerais connaître la réponse. Je ne suis pas persuadé que les banques aient le droit et, en fait, l'obligation d'opérer dans une sphère plus étendue qu'actuellement.

Je sais qu'il arrive que l'administrateur d'une banque quelconque ait une réputation d'encaisseur. Parfois, si une succursale bancaire a de grosses difficultés, on lui nomme un nouveau directeur. Celui-ci est peut-être complaisant, c'est-à-dire qu'il peut prêter plus facilement que le précédent. Puis, lorsque la banque a du mal à recouvrer les prêts, on nomme un autre directeur qui peut fort bien acquérir une réputation de percepteur. Sous sa direction la banque se met à recouvrer ses prêts et à réaliser les hypothèques.

• (5.10 p.m.)

Dans l'ensemble, cependant, les banques ne se font actuellement aucune concurrence. Ceux qui viennent déposer leur argent reçoivent le même taux d'intérêt d'une banque ou d'une autre. Or, récemment, tout cela s'est mis à changer. Les banques se sont lancées dans les petits prêts parce que les restrictions qui existent ne s'appliquent pas aux petits montants. Par exemple, le taux sur les petits prêts n'est pas obligatoirement à environ un demi pour cent près de celui que fixe la Banque du Canada. Dans ce nouveau domaine, cela ne joue pas. Les banques empruntent l'argent à un certain taux et le représentent avec une marge raisonnable. Les banques se sont aussi lancées dans d'autres affaires. J'ai entendu dire qu'il était question pour la Banque de Commerce d'instituer une société d'hypothèques. Apparemment, elle prêterait de l'argent à cette société aux fins de construction domiciliaire et de placements, suivant le principe que la société peut prêter à des taux plus élevés que la banque ne pourrait normalement exiger. Il semble que ces opérations secondaires peuvent rapporter plus à la banque que son activité principale.

D'après les délibérations du comité sénatorial des banques et du commerce, les personnes qui financent cette banque veulent se lancer dans les opérations bancaires pour gagner beaucoup d'argent. Je sais qu'elles parlent de conditions sociales et économiques. Toutefois, il est intéressant de relever le commentaire qui paraît dans le fascicule n° 37 du mercredi 6 octobre. Comme on lui demandait pourquoi les maisons de placements trouvaient que cette banque valait la peine qu'on l'institue, M. Dennis Dwyer, président de Chartec Limited, a dit, entre autres choses:

(Les personnes) qui ont réagi positivement ont fait des commentaires que l'on peut résumer ainsi: premièrement, l'intérêt que porte l'investisseur aux actions des banques à charte canadiennes est généralement élevé, compte tenu du rendement élevé des investissements. L'intérêt que porte l'investisseur à la United Bank, en se fondant uniquement sur les décisions sérieuses et réfléchies que le conseil provisoire a prises jusqu'ici donne à penser que l'investisseur estime que la politique générale de la banque garantira le succès de l'opération.

Peu m'importe que les établissements bancaires soient rentables. Sous ce rapport, puis-je signaler que j'ai été étonné d'entendre un ancien député recommander à un ami d'acheter des actions de la Banque de Montréal parce que, disait-il, les actions seraient sous peu divisées et des profits seraient réalisés. Il y a 20 ans, les banques ne divisaient pas leurs actions. Elles étaient considérées comme des valeurs de tout premier ordre. Si on voulait faire un placement aussi solide que le roc de Gibraltar, on achetait des valeurs bancaires. Même si on ne s'enrichissait pas, on était au moins assuré de ne pas acheter des valeurs spéculatives. J'ai demandé à certaines gens, parce que je trouvais ce conseil plutôt ridicule, ce qu'ils en pensaient. Ils ont convenu qu'il était plutôt ridicule. Eh